

AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE PARTS DES FONDS SUIVANTS :

Fonds d'actions américaines NEI
Fonds d'actions internationales NEI
Portefeuille NEI Sélect revenu
Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI Sélect équilibré
Portefeuille NEI Sélect croissance
Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI Sélect croissance maximale
Portefeuille NEI rendement tactique
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI
et
Fonds de valeur mondial NEI
(individuellement et collectivement, un ou les « **Fonds** »)

qui se tiendront
le mardi 9 mars 2021 à 10 h (HE)
de façon virtuelle

Le 5 février 2021

Madame, Monsieur,

Nous, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'entremise de notre commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc. (« **NEI** »), en tant que gestionnaire des Fonds, vous écrivons afin de vous aviser que des assemblées extraordinaires des porteurs de parts de chacun des Fonds, comme il est indiqué ci-dessus (chacune, une « **assemblée** » et, collectivement, les « **assemblées** »), se tiendront simultanément, des votes distincts étant toutefois tenus pour chaque Fonds, le **mardi 9 mars 2021 à 10 h (HE)** de façon virtuelle. La date de clôture des registres aux fins de déterminer quels porteurs de parts ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée pertinente et d'y voter est le 18 janvier 2021. En cas d'ajournement de l'assemblée d'un Fonds, le présent avis constitue un avis de la reprise de l'assemblée, qui se tiendra également virtuellement vers 14 h le même jour, le 9 mars 2021.

1. Questions devant être examinées aux assemblées

▪ Approbation des fusions

Lors des assemblées, les approbations suivantes seront demandées :

Il sera demandé aux porteurs de parts du Fonds d'actions américaines NEI d'examiner et d'approuver la fusion-absorption du Fonds par le Fonds d'actions américaines ER NEI.

Il sera demandé aux porteurs de parts du Fonds d'actions internationales NEI d'examiner et d'approuver la fusion-absorption du Fonds par le Fonds d'actions internationales ER NEI.

Il sera demandé aux porteurs de parts du Portefeuille NEI Sélect revenu d'examiner et d'approuver la fusion-absorption du Fonds par le Portefeuille NEI ER Sélect revenu.

Il sera demandé aux porteurs de parts du Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance d'examiner et d'approuver la fusion-absorption du Fonds par le Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance.

Il sera demandé aux porteurs de parts du Portefeuille NEI Sélect équilibré d'examiner et d'approuver la fusion-absorption du Fonds par le Portefeuille NEI ER Sélect équilibré.

Il sera demandé aux porteurs de parts du Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu d'examiner et d'approuver la fusion-absorption du Fonds par le Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu.

Il sera demandé aux porteurs de parts du Portefeuille NEI Sélect croissance d'examiner et d'approuver la fusion-absorption du Fonds par le Portefeuille NEI ER Sélect croissance.

Il sera demandé aux porteurs de parts du Portefeuille NEI Sélect croissance maximale d'examiner et d'approuver la fusion-absorption du Fonds par le Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale.

Il sera demandé aux porteurs de parts du Portefeuille NEI rendement tactique d'examiner et d'approuver la fusion-absorption du Fonds par le Portefeuille NEI rendement équilibré.

Les renseignements relatifs aux fusions proposées figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 5 février 2021 (la « **circulaire** ») sous la rubrique « Fusions de Fonds proposées ».

▪ **Modifications des objectifs de placement**

Au cours des assemblées, il sera demandé aux porteurs de parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI et du Fonds de valeur mondial NEI d'examiner et d'approuver les modifications des objectifs de placement de chacun de ces Fonds.

Les renseignements relatifs aux modifications proposées des objectifs de placement de chacun de ces Fonds figurent dans la circulaire sous la rubrique « Modifications proposées des objectifs de placement fondamentaux ».

▪ **Autres questions**

Les porteurs de parts de chaque Fonds peuvent également délibérer sur les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée pertinente du Fonds en question ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

2. Recommandation du comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant (« **CEI** ») de chacun des Fonds a examiné les fusions proposées et les modifications proposées des objectifs de placement, selon le cas, de chaque Fonds, comme il est décrit dans la circulaire, et a donné une recommandation positive à NEI après avoir déterminé que les modifications proposées, si elles sont mises en œuvre, aboutiront à un résultat juste et raisonnable pour chacun des Fonds.

Même si le CEI a déterminé que la mise en œuvre des modifications proposées aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour chacun des Fonds et que NEI, le gestionnaire des Fonds, recommande aux porteurs de parts de voter en faveur des modifications proposées, les porteurs de parts devraient examiner attentivement les modifications proposées décrites plus amplement dans la circulaire, consulter des conseillers au besoin et prendre leurs propres décisions.

3. Notification et accès

Aux termes d'une dispense, NEI a choisi d'utiliser une procédure de notification et d'accès pour réduire le volume de papier des documents distribués à l'égard des assemblées. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire avec le formulaire de procuration ci-joint, vous recevez le présent avis présentant les procédures à suivre pour accéder à la circulaire en ligne ou pour demander qu'un exemplaire imprimé ou électronique vous soit envoyé gratuitement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec Broadridge Investor Communications Corporation (« **Broadridge** ») au numéro sans frais 1-855-887-2244.

4. Accéder à la circulaire en ligne

Une version électronique de la circulaire peut être consultée sur les sites Web suivants :

- **Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)** : www.sedar.com
- **NEI**
Français : <https://www.neiinvestments.com/pages-fr/reports/>
Anglais : <https://www.neiinvestments.com/pages/reports/>
- **Broadridge** : www.proxyvote.com
(Vous aurez besoin du numéro de contrôle à 16 chiffres, qui se trouve sur le formulaire de procuration ci-joint)

La circulaire demeurera disponible sur le site Web de NEI pendant un an après la date du présent avis.

5. Vote

Vous pouvez exercer les droits de vote afférents à vos parts d'un Fonds par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Veuillez vous reporter aux directives figurant dans le formulaire de procuration pour obtenir des instructions sur la façon d'exercer vos droits de vote en utilisant l'une de ces méthodes.

Les porteurs de parts qui ont le droit de voter, mais qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée pertinente, doivent exercer leur droit de vote en utilisant l'une des méthodes suivantes :

- **VOTER PAR LA POSTE**
Pour être valide, le formulaire de procuration doit être rempli, signé et retourné par la poste à l'adresse suivante : **Data Processing Centre, P.O. Box 3700, STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9.**
- **VOTER PAR TÉLÉPHONE**
Vous pouvez également fournir vos instructions de vote par téléphone en composant le **1-800-474-7501 (en français)** ou le **1-800-474-7493 (en anglais)**. Vous aurez besoin du numéro de contrôle à 16 chiffres pour votre ou vos Fonds, qui se trouve sur votre formulaire de procuration.

- **VOTER PAR TÉLÉCOPIEUR**

Si vous choisissez l'option par télécopieur, composez le **1-866-623-5305 (en français et en anglais)** et assurez-vous que toutes les pages de la procuration remplie, signée et datée sont transmises. Tous les côtés d'un formulaire de procuration dûment rempli doivent être reçus pour que la procuration soit valide.

- **VOTER PAR INTERNET**

Pour voter par Internet, visitez www.proxyvote.com. Vous aurez besoin du numéro de contrôle à 16 chiffres pour votre ou vos Fonds, qui se trouve sur votre formulaire de procuration, afin d'accéder au système de vote par Internet. Vous ne pouvez pas utiliser ce service pour voter le jour de l'assemblée.

La date et l'heure limites pour soumettre votre formulaire de procuration sont fixées au 5 mars 2021 à 10 h (HE) ou, en cas d'ajournement de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la reprise de celle-ci, ou il peut être déposé auprès du président de l'assemblée avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Tous les côtés d'un formulaire de procuration dûment rempli doivent être reçus pour que la procuration soit valide.

Veuillez lire la circulaire avant d'exercer les droits de vote afférents à vos parts du ou des Fonds.

6. Comment obtenir un exemplaire papier des documents relatifs aux assemblées

Vous pouvez demander un exemplaire papier de la circulaire en appelant Broadridge au 905-507-5450 ou au numéro sans frais 1-877-907-7643.

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire papier de la circulaire avant l'heure et la date limites pour l'exercice du droit de vote par procuration, soit 10 h (HE) le 5 mars 2021, vous devez tenir compte du délai de trois jours ouvrables alloué pour le traitement de votre demande ainsi que des délais habituels des envois par poste prioritaire au Canada indiqués par Postes Canada et envoyer votre demande avant 17 h (HE) le 1^{er} mars 2021.

Avant le 1^{er} mars 2021, un exemplaire de la circulaire vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

Vous pouvez également demander un exemplaire de la circulaire dans l'année suivant la date du présent avis en communiquant avec NEI au numéro sans frais 1-888-809-3333. Si votre demande est reçue le 9 mars 2021 ou après cette date, un exemplaire vous sera envoyé dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.

Sur ordre du conseil d'administration de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., à titre de gestionnaire des Fonds, par son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc.

« *Yasmin Lalani* »

Yasmin Lalani

Vice-présidente principale, directrice des affaires juridiques et chef de la gouvernance

PLACEMENTS NORDOUEST & ÉTHIQUES S.E.C.

par son commandité,

PLACEMENTS NORDOUEST & ÉTHIQUES INC.